

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Elective de la  
Fédération Camerounaise de Golf (FECAGOLF)**

**Yaoundé, le 20 avril 2013**



L'assemblée Générale de la Fédération Camerounaise de Golf (FECAGOLF) s'est tenue le samedi 20 avril 2013 à partir de 16h à son siège à Yaoundé, sis au lieu dit Miniprix Bastos, en présence des membres statutaires, du représentant du Ministre des Sports et de l'Education Physique et des Commissaires du Gouvernement.

La fiche de présence des participants est jointe en annexe.

L'ouverture des travaux a été précédée du contrôle, à la diligence des Commissaires du Gouvernement (M. MPENEKOU YVES & Mme BISSE Suzanne Adeline), de l'identité de tous les participants et des mandats de représentation des membres indisponibles.

Au terme de cet exercice il a été constaté qu'avec 18 participants présents ou représentés sur les 28 participants attendus, le quorum était atteint pour permettre à l'Assemblée Générale de délibérer régulièrement.

Le Commissaire du Gouvernement a procédé en préambule, à un bref rappel du contexte et des exigences qui entourent l'Assemblée Générale.

Le projet du jour adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, validant les propositions des Commissaires du Gouvernement et intégrant les remarques du Président sortant, se présentait comme suit:

- I. Modifications et amendements des statuts
- II. Election du Bureau de séance
- III. Mot d'ouverture par le représentant du Ministre des Sports
- IV. Audition - débat et adoption des différents rapports
  - a. Moral du Président sortant
  - b. d'Activité présenté par le Président sortant
  - c. Financier présenté par le CDF adjoint
  - d. du Commissaire au Compte
- V. Election du Bureau Exécutif et du Commissaire au Compte
- VI. Constitution du Conseil d'Administration et désignation des autres membres du Comité Directeur
- VII. Mot de clôture du représentant du Ministre des Sports

## **I. Modification des statuts de la FECAGOLF**

La première partie des travaux consacrée à la modification des statuts était dirigée par le Président sortant. Dans son propos introductif, il a présenté les différentes dispositions des statuts qui nécessitaient une modification conformément aux conclusions de la réunion mixte paritaire MINSEP – FECAGOLF du 07 mars 2013.

**Chacun des trois articles proposés à la modification a été approuvé à une large majorité des membres présents ou représentés par un vote réalisé à main levée conformément aux statuts.**

Les articles 2, 8, 9 et 12 ont été modifiés et se lisent désormais ainsi qu'il suit :

## **Article 2. Siège et Composition nouveau :**

Le siège social de la FECAGOLF est fixé à YAOUNDE. Il peut être transféré dans tout autre lieu par délibération de l'Assemblée Générale.

***La Fédération se compose de personnes physiques (licenciés) et de personnes morales (associations, ligues). Les ligues ou les associations sportives affiliées doivent avoir leurs sièges au Cameroun et régulièrement constituées conformément à la loi du 15 juillet 2011. La licence est obligatoire pour pratiquer le golf sur le territoire national.***

Elle peut également admettre, en qualité de membres affiliés, les associations sportives de joueurs ayant leur siège à l'étranger.

## **Article 8. Licence nouveau :**

La licence est annuelle. Elle est délivrée par la FECAGOLF et ouvre le droit de participer aux activités sportives et compétitions qui s'y rapportent, ainsi qu'à son fonctionnement, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur.

La licence est obligatoire pour tous les membres adhérents des associations affiliées. En cas de non-respect de cette obligation par une association, la FECAGOLF pourra suspendre l'affiliation de cette association dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

La détention d'une licence en cours de validité pour la saison sportive considérée est obligatoire pour être éligible ou électeur au cours d'une Assemblée Générale électorale de la Fédération.

La délivrance de la licence ne peut être refusée que pour motif disciplinaire dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage. S'il s'agit d'une première délivrance, celle-ci peut être refusée par décision motivée du Comité Directeur ou du Conseil d'Administration.

La licence ne peut être retirée à son titulaire que pour motif disciplinaire dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

La licence est délivrée aux pratiquants aux conditions générales détaillées dans le règlement intérieur. ***Elle peut être prise directement auprès de la Fédération Camerounaise de Golf pour toute personne désirant jouer au Golf sans être membre d'une association ou d'une ligue.***

## **Article 9. nouveau :**

***La Fédération peut homologuer en son sein, des ligues dont le ressort territorial sera validé par l'Assemblée Générale. Ces ligues représentent la Fédération dans leur ressort territorial et assurent les missions qui leur sont confiées.***

Les missions, l'organisation et les compétences territoriales des ligues sont fixés par des statuts-types établis par la Fédération (Article 33 de la loi du 15 juillet 2011).

## **Article 12. Convocation et attributions nouveau**

L'Assemblée Générale est convoquée par le président de la Fédération. Elle se réunit en assemblée générale extraordinaire chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers des voix.

Pour valablement délibérer l'Assemblée Générale doit réunir au moins la moitié de ses membres + une personne. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale sera convoquée au plus tard 15 jours après la première convocation et devra réunir au moins le tiers des membres représentants le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération. Elle entend à la fin de chaque Olympiade les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la Fédération, synthèse des rapports annuels du Conseil d'Administration ; elle approuve les comptes des exercices clos et adopte le rapport moral.

Elle procède s'il y a lieu à l'élection des membres du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration.

***En début de chaque olympiade, elle procède à l'élection au scrutin uninominal à bulletin secret du Commissaire au Compte chargé de la vérification des comptes annuels et de l'exercice quadriennal.***

Sur proposition du Comité Directeur, elle adopte le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, le règlement financier et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques sur ces immeubles, sur l'aliénation des biens meubles dépendant de la dotation et aux emprunts. Les actes et décisions y afférents ne produisent effet qu'après leur approbation par le Ministre chargé des sports.

## **II. Election du Bureau de séance**

Sur proposition du Président sortant, Monsieur ELIMBI Abel, membre de l'Assemblée Générale désigné par le Ministre des Sports et de l'Education a été élu à l'unanimité Président de Séance. Ensuite l'assemblée a désigné comme:

Rapporteurs :Mr BATENG Nazaire

Scrutateurs: MM EBELA Désiré et NLOGA Pierre

## **III. Allocution d'Ouverture du représentant du Ministre des Sports**

Monsieur OUMARAINI, Directeur des équipes nationales de football au MINSEP et représentant personnel du Ministre des Sports et de l'Education Physique a été admis en salle à 17h15mn

Après l'exécution de l'hymne national, les participants ont écouté l'allocution d'ouverture du représentant du MINSEP qui a mis l'accent sur le respect du cadre législatif et réglementaire et l'application scrupuleuse de l'Instruction Ministérielle du 15 janvier 2013. Il a exhorté les représentants de la famille du golf à travailler dans un esprit de concertation, d'apaisement et d'équipe.

## **IV. Assemblée générale électorale - Audition, débats et adoption des différents rapports (jointes en annexe)**

La reprise des travaux a été marquée par la lecture des rapports suivants :

- le rapport moral, par le Président de la FECAGOLF ;
- le rapport d'activités de l'olympiade 2008-2012, par le Président de la FECAGOLF ;
- le rapport financier, par le Chef du département financier adjoint ;
- le rapport du Commissaire aux comptes

Chaque rapport a donné lieu à des échanges intenses et nourris qui ont permis d'apporter aux participants différents éclairages sur le fonctionnement de la FECAGOLF lors de la dernière olympiade.

Au terme de la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, le Président de séance a soumis au vote l'adoption des rapports et le quitus de gestion à l'équipe dirigeante sortante de la FECAGOLF.

Le scrutin relatif au quitus a donné le résultat suivant **18 votants 15 oui 3 non.**

**L'équipe dirigeante sortante est déclarée quitte de sa gestion.**

## **V. Election du Bureau Exécutif et du Commissaire au Compte**

Après avoir rappelé les modalités d'élection (scrutin uninominal, à bulletins secrets) des 4 membres du Bureau Exécutif (Président, 1er Vice-président, Secrétaire Général et Chef de Département Financier) et du Commissaire au compte. Une urne transparente fut introduite dans la salle, et avant de passer au vote, pour chaque poste à pourvoir, le Président de séance a donné la ou les candidatures déposées, enregistrées et validées auprès de la Direction des Normes et du Suivi des Organisations Sportives du MINSEP. Les candidats ayant l'obligation de se présente avant de passer au scrutin.

Les cinq scrutins organisés par le Président de séance et les scrutateurs ont abouti aux résultats suivants :

### **Président :**

Candidature unique: **Dr ASSIGA AHANDA Yves Martin élu**

Résultats du scrutin: 18 votants ; 17 voix pour et 1 bulletin nul

### **1er Vice-Président :**

Candidature unique: **Mme ACHIDI ACHU Judith élu**

Résultats du Scrutin: 18 votants ; 18 voix pour et 0 bulletin nul

### **Secrétaire Général :**

Candidature unique: **M. EBONGUE MAKOLLE Fred élu**

Résultats du Scrutins: 18 votants ; 15 voix pour et 3 bulletins nuls

### **Chef du département financier :**

Candidature unique: **M. ACHIRI Nicolas élu**

Résultats du Scrutin: 18 votants et 18 voix pour et 0 bulletins nuls

### **Commissaire aux comptes :**

Candidature unique: **M. MONEFONG Joël élu**

Résultats du Scrutin: 18 votants ; 17 voix pour et 1 bulletin nul

## **VI. Constitution du Conseil d'Administration et désignation des autres membres du Comité Directeur**

Les travaux se sont poursuivis avec la constitution du Conseil d'Administration et la désignation partielle des autres membres du Comité Directeur:

- 1) 2ème vice Président : **M. LACROUX Robert**
- 2) Secrétaire général adjoint : à pourvoir
- 3) Chef du département financier adjoint : **M. EMINI Zéphirin**
- 4) DTN: **M. BATENG Nazaire**
- 5) DTN adjoint : **M. ONEMBELE Thomas**
- 6) Responsable communication : **M. GANDHI Francis**
- 7) Responsable communication adjointe : à pourvoir
- 8) Responsable marketing : à pourvoir

## **VII. Clôture des travaux par l'allocution du représentant du Ministre des Sports et de l'Education Physiques**

A 21h30 M. OUMARAINI, représentant du Ministre des Sports et de l'Education Physique a prononcé son allocution de clôture, remerciant tous les membres de l'assemblée pour le climat qui avait prévalu lors de ces travaux, les félicitant collectivement pour les résultats auxquels ils avaient aboutis avant d'adresser ses félicitations au nouveau bureau de la Fédération Camerounaise de Golf. Les participants ont clôturé cette 2ème Assemblée Générale Elective de la Fédération par le refrain de l'hymne national.

Fait à Yaoundé, le 20 avril 2013

M. EBONGUE MAKOLLE Fred Rodrigue



Fred EBONGUE MAKOLLE